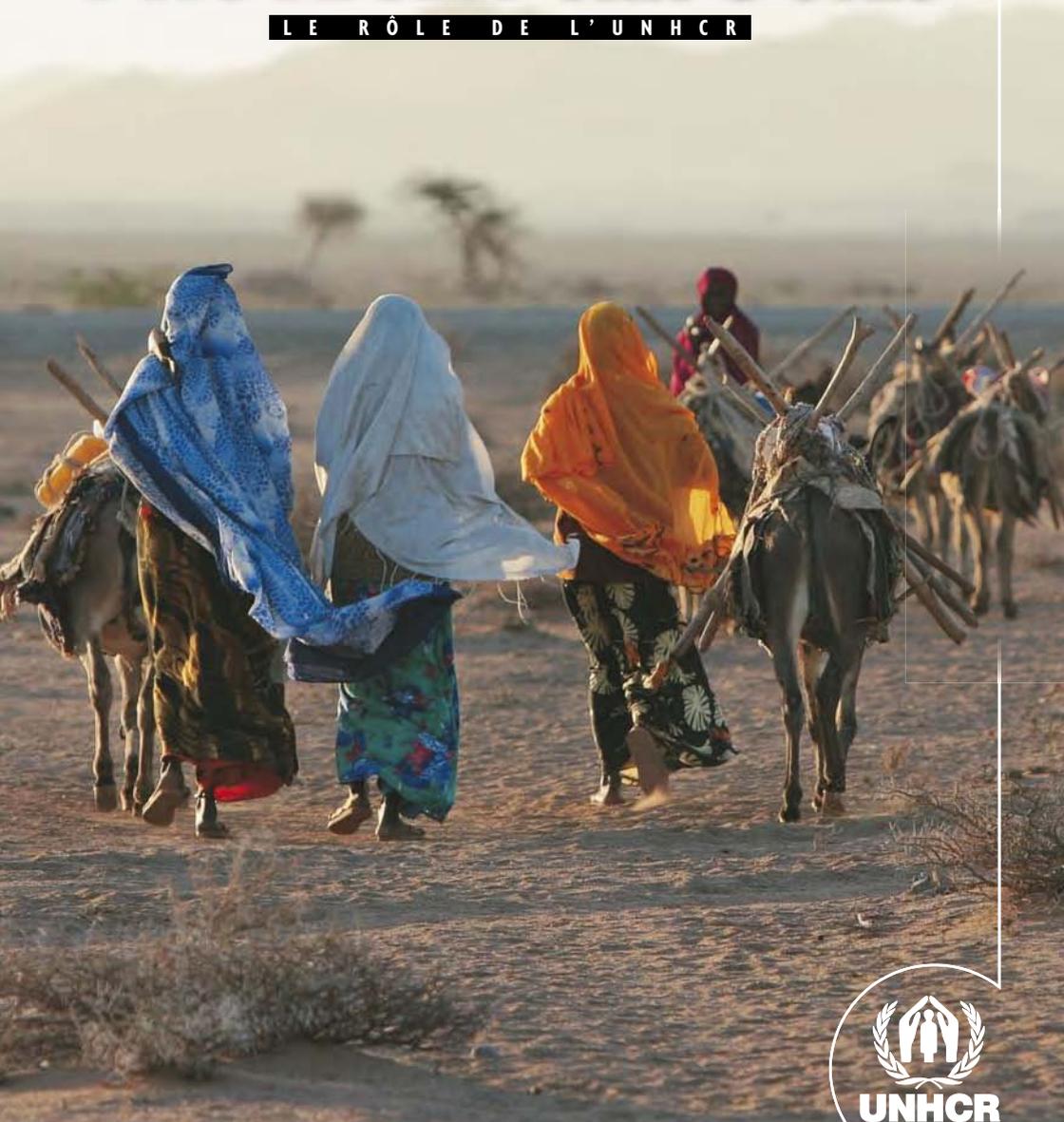


2007-08

# PROTÉGER LES RÉFUGIÉS

LE RÔLE DE L'UNHCR





L'éducation est une question d'une importance fondamentale pour les enfants réfugiés.

# PROTÉGER LES RÉFUGIÉS

LE RÔLE DE L'UNHCR

Couverture :

**En Ethiopie,**  
des réfugiées  
somaliennees sortent  
de leur camp pour  
aller chercher du  
bois, indispensable  
à la préparation des  
repas.



UNHCR/B. HEGER/ETH/2005

- 4** QU'EST-CE QU'UN RÉFUGIÉ ?
- 6** RÉFUGIÉS ET MIGRANTS
- 9** L'IMPORTANCE DES DÉFINITIONS
- 12** LES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'UNHCR
- 14** COMMENT LES RÉFUGIÉS SONT-ILS PROTÉGÉS ?
- 15** LA CONVENTION DE 1951 RELATIVE AUX RÉFUGIÉS
- 17** QU'EST-CE QUE L'UNHCR ?
- 19** COMMENT LE RÔLE DE L'UNHCR A ÉVOLUÉ
- 22** TROUVER DES SOLUTIONS DURABLES
- 25** LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES
- 28** STRUCTURE, FINANCES ET PARTENARIATS
- 30** RÉSUMÉ EN CHIFFRES

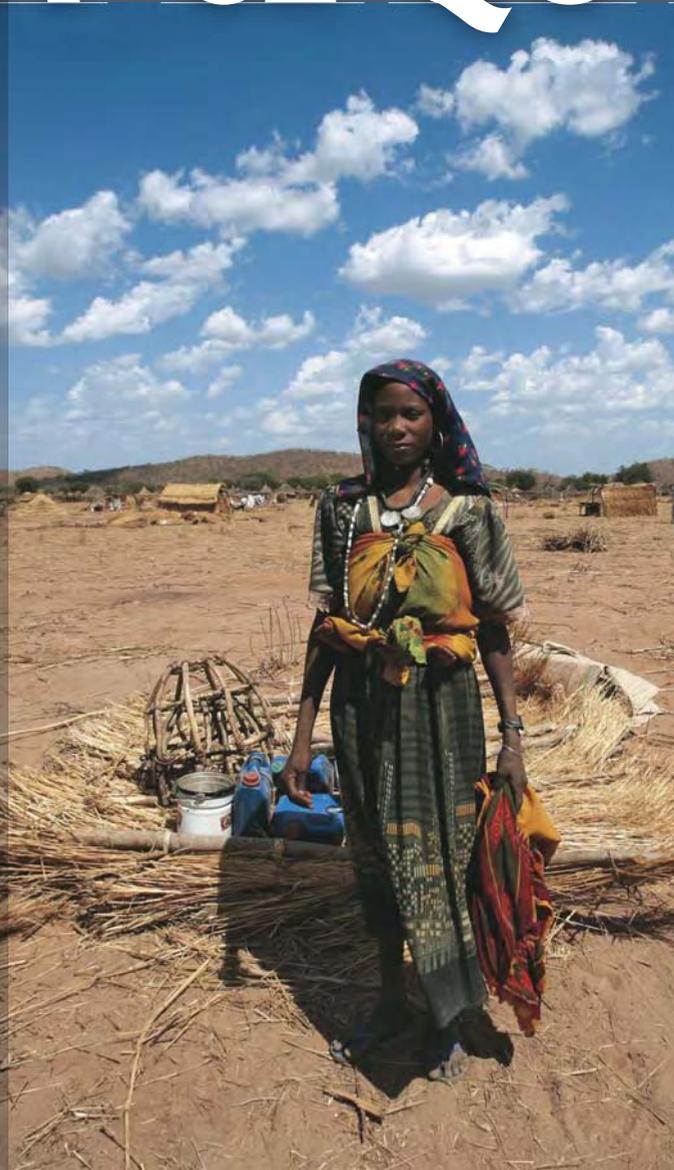
## Tableaux

- 15** Les 10 principaux pays d'origine
- 16** Les 10 premiers pays d'asile
- 21** Les cinq plus importantes opérations
- 22** Les cinq principaux rapatriements
- 24** Les cinq premiers pays de réinstallation

# QU'EST-CE QU'

UN RÉFUGIÉ EST UNE PERSONNE QUI « CRAIGNANT AVEC RAISON D'ÊTRE PERSÉCUTÉE DU FAIT DE SA RACE, DE SA RELIGION, DE SA NATIONALITÉ, DE SON APPARTENANCE À UN CERTAIN GROUPE SOCIAL OU DE SES OPINIONS POLITIQUES, SE TROUVE HORS DU PAYS DONT ELLE A LA NATIONALITÉ ET QUI NE PEUT OU, DU FAIT DE CETTE CRAINTE, NE VEUT SE RÉCLAMER DE LA PROTECTION DE CE PAYS... »

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés



**Le Tchad – l'un des pays les plus pauvres au monde –** abrite plus de 230 000 réfugiés originaires du Soudan. Des milliers de Tchadiens sont eux-mêmes déplacés à l'intérieur du pays, en raison de combats et de tensions ethniques.

# UN RÉFUGIÉ ?



**L'**OCTROI DE L'ASILE à des personnes venues de terres étrangères pour échapper aux persécutions est l'une des coutumes les plus anciennes de l'humanité. Des textes écrits il y a plus de 3500 ans y font référence, par exemple à l'époque des grands empires du Moyen-Orient comme les Hittites, les Babyloniens, les Assyriens et dans l'Égypte ancienne.

Plus de trois mille ans plus tard, la protection des réfugiés est devenue le mandat premier de l'UNHCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés créée en 1950. Cette brochure répond à certaines des questions les plus fréquemment posées concernant les réfugiés et l'aide matérielle et légale que l'UNHCR et ses partenaires s'efforcent de leur apporter.

Qui, par exemple, peut bénéficier du statut de réfugié, et sur la base de quels critères ? Quels sont les droits et les obligations d'un réfugié ? Quel est le rôle des gouvernements et quel est celui de l'UNHCR ? La brochure évoque aussi des sujets afférents, tels que le sort des millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, l'univers cauchemardesque des apatrides, le développement de la notion de « protection temporaire » et la confusion croissante entre réfugiés et migrants.



UNHCR/J. BJÖRGVINSSON/YEM-2007

**Chaque année, des centaines de réfugiés et de migrants périssent en traversant la mer** depuis la Somalie pour tenter de rejoindre le Yémen. Ces survivants attendent les secours sur une plage yéménite.

## | RÉFUGIÉS ET MIGRANTS |

**L**ES SCHEMAS CONTEMPORAINS DE MIGRATION sont particulièrement complexes à l'échelle planétaire. Ils impliquent non seulement des réfugiés, mais aussi des millions de migrants économiques en quête d'une vie meilleure –et des trafiquants d'êtres humains, qui ont mis sur pied un commerce lucratif de plusieurs milliards de dollars en exploitant les rêves et le désespoir de personnes convaincues qu'ils représentent leur unique chance de pouvoir franchir les frontières.



La distinction entre réfugiés et migrants est d'une importance cruciale. C'est sur elle que s'appuie le droit international actuel pour traiter distinctement ces deux catégories de personnes, bien qu'elles voyagent souvent de manière identique. Les migrants, et tout particulièrement les personnes se déplaçant pour des motifs économiques, quittent leur pays de leur plein gré afin de préparer un avenir meilleur pour leurs familles et pour eux-mêmes. Au contraire, les réfugiés doivent se déplacer pour sauvegarder leur vie ou leur liberté.

Les réfugiés qui fuient la guerre ou les persécutions sont placés dans une situation de grande vulnérabilité. Ils ne sont pas protégés par leur gouvernement – qui est d'ailleurs souvent à l'origine des menaces de persécution à leur encontre. Si d'autres pays ne les autorisent pas à accéder à leur territoire, ou refusent

de les aider une fois sur place, ils peuvent les exposer à la mort – ou à mener une existence sombre et intolérable, dépourvue de moyens de subsistance et de droits.

Même les personnes contraintes d'abandonner leur foyer en raison d'inondations, de tremblements de terre ou de catastrophes naturelles se trouvent dans une situation différente. Leur gouvernement leur est généralement favorable. De ce fait – et indépendamment de l'ampleur de leurs besoins en termes de nourriture, d'abris ou de santé – elles ne sont normalement pas des réfugiés et n'ont pas besoin de recevoir l'asile.



UNHCR/SZANDELSZKY/ALJUN/2006

**Cette petite requérante d'asile** attend qu'une décision soit rendue sur son sort dans un pays d'Europe centrale.

## ... ET LES DEMANDEURS D'ASILE

LES TERMES « DEMANDEUR D'ASILE » ET « RÉFUGIÉ » font souvent l'objet d'une confusion. Un demandeur d'asile est une personne qui dit être un réfugié et dont la demande n'a pas encore été examinée de manière définitive.

Les systèmes nationaux d'asile existent afin d'établir quel demandeur d'asile doit effectivement bénéficier d'une protection internationale. Les personnes dont il est décidé, au terme d'une procédure en bonne et due forme, qu'elles ne sont pas des réfugiés, peuvent être renvoyées dans leur pays d'origine.

L'efficacité du système d'asile est d'une importance capitale. Un système d'asile rapide et équitable décourage les personnes qui ne sont pas d'authentiques réfugiés de déposer une demande d'asile, ce qui bénéficie aussi bien aux pays d'accueil qu'aux réfugiés, auxquels cette procédure est destinée en premier lieu.

Lors de déplacements massifs de réfugiés (résultant généralement de conflits ou de violences généralisées, par opposition à des persécutions individuelles), il n'existe pas – et il n'existera jamais – de capacité suffisante pour mener des entretiens permettant de déterminer la situation de chaque demandeur d'asile ayant traversé une frontière. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire, car dans de telles circonstances, les raisons de leur fuite sont généralement évidentes. De ce fait, ces groupes sont souvent considérés comme des réfugiés « *prima facie* ».

Ces demandeurs d'asile du Myanmar vivent dans des conditions difficiles dans la jungle malaisienne.

# L'IMPORTANCE DES DÉFINITIONS

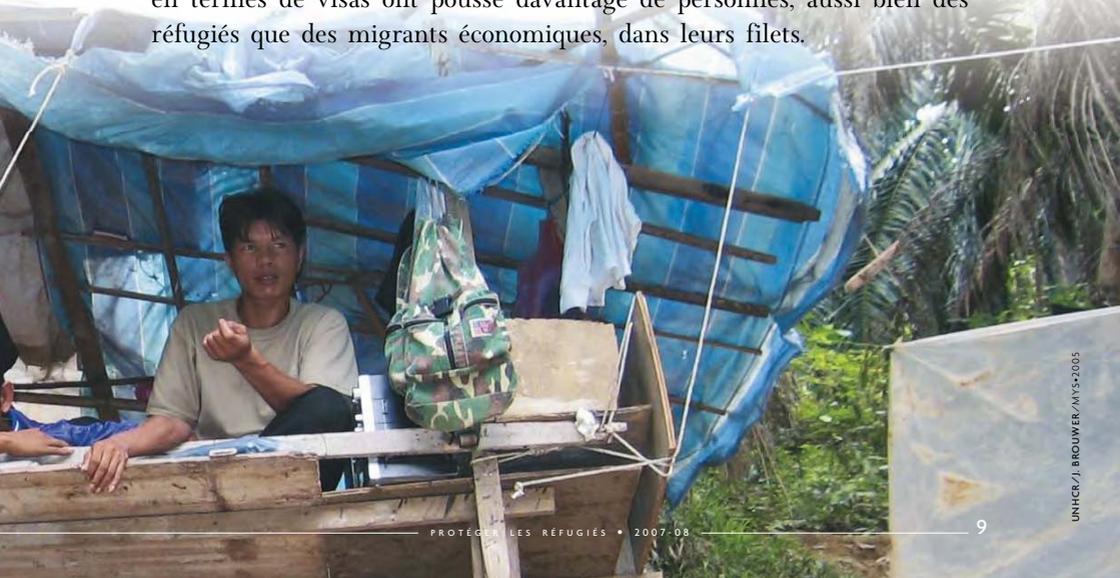
LES DEUX GROUPES PRINCIPAUX DE PERSONNES qui se déplacent – les réfugiés et les migrants économiques – font l'objet d'une confusion croissante et sont de plus en plus souvent traités de manière identique: avec méfiance, dans un déni qui frôle parfois la haine et le rejet pur et simple. Le corpus impressionnant de droit international élaboré afin de protéger les réfugiés est soumis à d'intenses pressions. Les contrôles aux frontières sont constamment renforcés, et de plus en plus stricts. Leur but est d'éviter l'entrée d'immigrants clandestins et d'améliorer la sécurité – deux objectifs étatiques parfaitement légitimes. Le risque encouru est que les réfugiés soient eux aussi pénalisés. Dans leur cas, le fait de ne pas accéder à un pays sûr peut parfois signifier la torture, voire la mort. C'est pour cette raison que les distinctions établies sur le plan juridique sont d'une telle importance.

Le fait que la plupart des trafiquants d'êtres humains ne fassent pas non plus de distinction entre réfugiés et migrants – ils transportent illégalement toute personne en mesure de les payer – est aussi devenu l'un des éléments du problème ces dernières années. Les trafiquants prospèrent grâce aux interdictions, et le renforcement des frontières ainsi que les restrictions en termes de visas ont poussé davantage de personnes, aussi bien des réfugiés que des migrants économiques, dans leurs filets.



UNHCR/B. SZANDELSKY/POL/2006

**Un demandeur d'asile gambien à la fenêtre de sa cellule, dans un centre de détention en Pologne.**



UNHCR/J. BROUWER/AM/2005

# | QUELQUES DÉFINITIONS |

## RÉFUGIÉ

La Convention de 1951 sur les réfugiés définit les réfugiés comme des personnes qui se trouvent hors de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle, craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques (*plus de détails en page 5*). Les personnes qui fuient les conflits ou les violences généralisées sont aussi souvent considérées comme des réfugiés, bien que cela se produise parfois dans le cadre de mécanismes juridiques autres que la Convention de 1951.

## DEMANDEUR D'ASILE

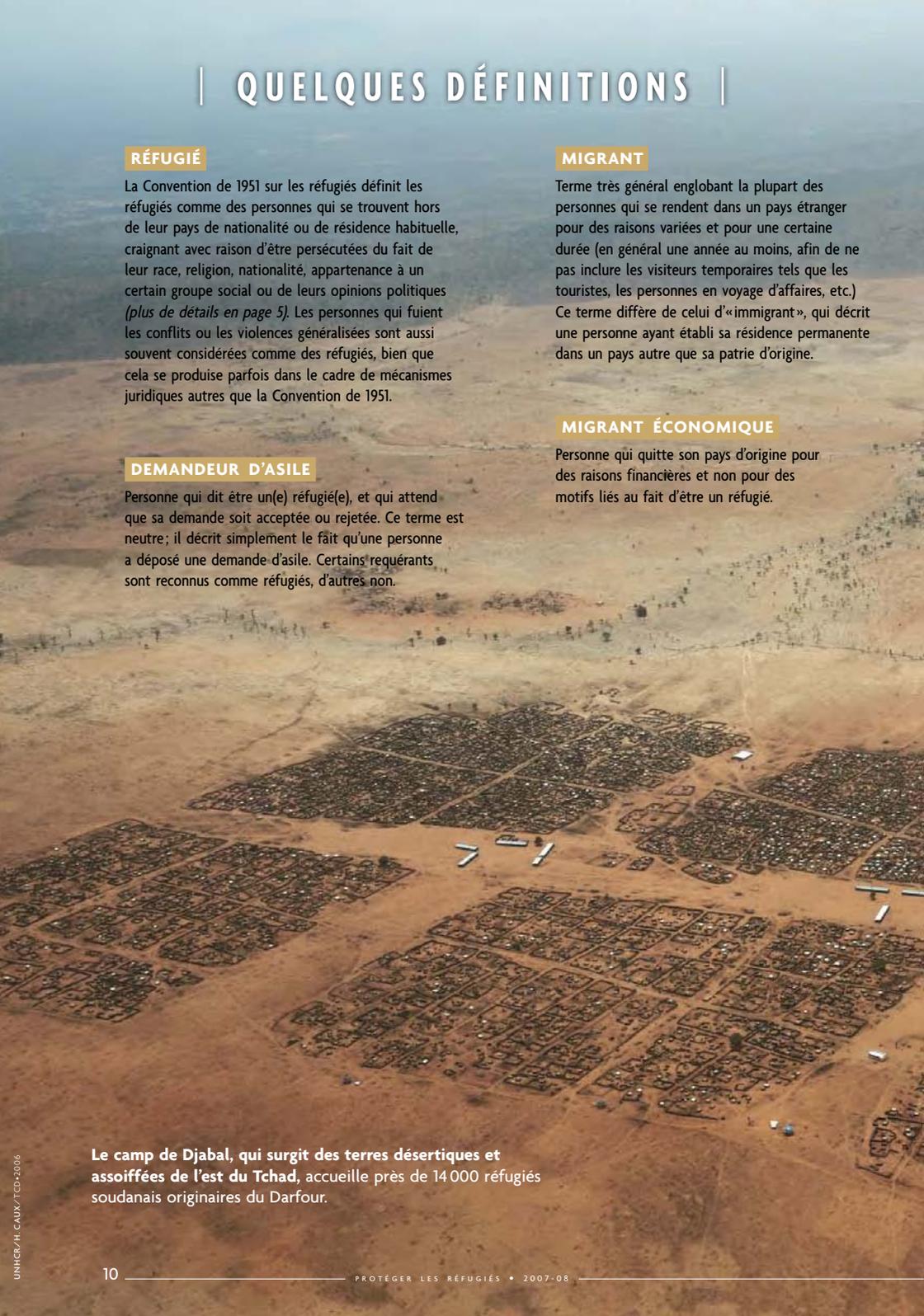
Personne qui dit être un(e) réfugié(e), et qui attend que sa demande soit acceptée ou rejetée. Ce terme est neutre ; il décrit simplement le fait qu'une personne a déposé une demande d'asile. Certains requérants sont reconnus comme réfugiés, d'autres non.

## MIGRANT

Terme très général englobant la plupart des personnes qui se rendent dans un pays étranger pour des raisons variées et pour une certaine durée (en général une année au moins, afin de ne pas inclure les visiteurs temporaires tels que les touristes, les personnes en voyage d'affaires, etc.) Ce terme diffère de celui d'«immigrant», qui décrit une personne ayant établi sa résidence permanente dans un pays autre que sa patrie d'origine.

## MIGRANT ÉCONOMIQUE

Personne qui quitte son pays d'origine pour des raisons financières et non pour des motifs liés au fait d'être un réfugié.



**Le camp de Djabal, qui surgit des terres désertiques et assoiffées de l'est du Tchad, accueille près de 14 000 réfugiés soudanais originaires du Darfour.**

## DÉPLACÉ INTERNE

Personne qui a été forcée de quitter son foyer — à cause d'un conflit, de persécutions (raisons apparentées à celles des réfugiés); ou en raison d'un désastre naturel ou d'autres circonstances similaires. Contrairement aux réfugiés, les déplacés internes restent à l'intérieur des frontières de leur propre pays.

## APATRIDE

Personne qu'AUCUN État ne considère comme son ressortissant (apatride de jure); ou personne qui ne jouit pas des droits fondamentaux octroyés aux autres ressortissants d'un pays (apatride de facto). Le fait d'être apatride peut avoir de terribles conséquences à titre personnel: certains apatrides vivent dans un enfer kafkaïen, où ils n'ont pas d'existence officielle et n'ont donc pratiquement aucun droit. À la différence des groupes mentionnés ici, ils peuvent n'avoir jamais quitté leur lieu de naissance, bien que certains apatrides puissent aussi être des réfugiés.



UNHER/S. SCHULMAN/COD-2006

Un enfant déplacé en République démocratique du Congo.

# PERSONNES DE LA COMPÉTÉ



**AMÉRIQUE DU NORD**

**1 143 000**

**EUROPE**

**3 427 000**



**AMÉRIQUE LATINE\***

**3 543 000**

\* Caribbes incluses

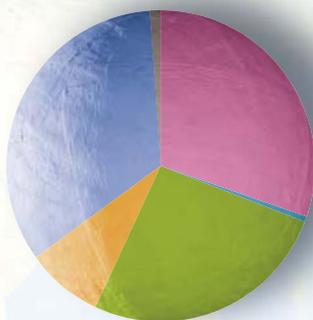
† Inclus à la fois les réfugiés et les déplacés internes rapatriés

Chiffres arrondis

# RELEVANT NCE DE L'UNHCR



**AFRIQUE**  
**9 753 000**



**ASIE**  
**14 911 000**



**Océanie**  
**86 000**

	RÉFUGIÉS	DEMANDEURS D'ASILE	DÉPLACÉS INTERNES	RAPATRIÉS *	APATRIDES	AUTRES
AFRIQUE	2 608 000	244 000	5 373 000	1 356 000	100 000	72 000
ASIE	4 538 000	90 000	3 879 000	1 221 000	5 027 000	157 000
EUROPE	1 612 000	240 000	542 000	21 000	679 000	332 000
AMÉRIQUE LATINE *	41 000	16 000	3 000 000	—	—	486 000
AMÉRIQUE DU NORD	995 000	148 000	—	—	—	—
Océanie	84 000	2 000	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>9 878 000</b>	<b>740 000</b>	<b>12 794 000</b>	<b>2 598 000</b>	<b>5 806 000</b>	<b>1 046 000</b>

# COMMENT LES RÉFUGIÉS | SONT-ILS PROTÉGÉS ? |

IL REVIENT NORMALEMENT AUX GOUVERNEMENTS de garantir à leurs citoyens le respect de leurs droits humains fondamentaux, ainsi que leur sécurité physique. Mais, lorsque des civils deviennent des réfugiés, ce filet de sécurité disparaît. Sans statut juridique dans leur pays d'asile, ces personnes seraient particulièrement exposées aux risques d'exploitation, de mauvais traitements, d'emprisonnement et d'expulsion.



**Des réfugiés de la province indonésienne de Papouasie** fêtent la réception de leurs permis de résidence en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et tous les droits y afférents.

Les gouvernements sont, en premier lieu, responsables de protéger les réfugiés présents sur leur territoire. Ils remplissent souvent cette tâche en coordination avec des organisations non gouvernementales locales (ONG). Dans de nombreux pays, les employés de l'UNHCR travaillent avec ces ONG et d'autres partenaires dans divers endroits, allant de grandes villes à des camps reculés et des zones frontalières. Ils tentent de promouvoir la protection physique et légale des réfugiés et de réduire les risques de violences – notamment sexuelles – auxquels sont exposés de nombreux réfugiés, y compris dans les pays d'asile.

**Des employés de l'UNHCR** enregistrent des Colombiens qui ont fui dans un pays voisin, l'Équateur.





**Un demandeur d'asile** parle de son cas avec un avocat en Hongrie.

UNHCR / B. SZANDELSZKY / HUN-2006

## L'IMPORTANCE DE LA CONVENTION

### LES 10 PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

[ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007 ]

PAYS	RÉFUGIÉS
Afghanistan	2 108 000
Iraq*	1 451 000
Soudan	686 000
Somalie	464 000
R. D. Congo	402 000
Burundi	397 000
Viet Nam	374 000
Turquie	227 000
Angola	207 000
Myanmar	203 000

\* Estimé à plus de 2 millions en septembre 2007.

**Note :** quelque 334 000 réfugiés palestiniens sont également placés sous le mandat de l'UNHCR, tandis que 4,4 millions de réfugiés palestiniens sont pris en charge par l'UNRWA.

LA CONVENTION DE 1951 relative aux réfugiés et son Protocole de 1967 sont les pierres angulaires de la protection des réfugiés. Les principes légaux établis dans ce cadre ont été repris dans d'innombrables lois et mesures de mise en œuvre relatives aux réfugiés à l'échelle nationale, régionale et internationale.

L'un des plus importants principes inscrits dans la Convention de 1951 est qu'un réfugié ne devrait pas être expulsé ou refoulé « sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée ». La Convention souligne également les droits élémentaires qui devraient être octroyés par les États aux réfugiés et définit qui est un réfugié – et qui ne l'est pas (par exemple elle exclut clairement les combattants, les terroristes ou les personnes coupables de crimes graves).

La Convention de 1951 n'a jamais été destinée à régler la question des migrations. Son seul et

unique but était –et reste– de protéger les réfugiés. Le défi consiste à identifier des mécanismes efficaces pour gérer les migrations économiques et maintenir la sécurité aux frontières –une préoccupation légitime des États– tout en garantissant un équilibre délicat avec la responsabilité qui leur incombe de protéger les réfugiés.

En septembre 2007, un total de 147 pays avaient signé la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou son Protocole de 1967 (voir la brochure consacrée à la Convention de 1951 pour de plus amples informations).

## LES 10 PREMIERS PAYS D'ASILE

[ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007 ]

PAYS	RÉFUGIÉS
Pakistan*	1 044 000
Iran	968 000
États-Unis	844 000
Syrie	702 000
Allemagne	605 000
Jordanie	500 000
Tanzanie	485 000
Royaume-Uni	301 000
Chine	301 000
Tchad	287 000

\* Estimations de l'UNHCR



**Ce réfugié érythréen** a passé vingt ans dans un camp dans l'est du Soudan.

## QU'EST CE QUE L'UNHCR ?

L'UNHCR EST L'AGENCE DES NATIONS UNIES pour les réfugiés (son nom complet est le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). Créée en 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'agence a commencé à opérer le 1<sup>er</sup> janvier 1951. Les États, qui se remettaient encore des destructions engendrées par la Seconde Guerre mondiale, voulaient s'assurer qu'ils disposaient d'une organisation solide et efficace pour veiller aux intérêts des réfugiés – ou les « protéger » – dans les pays où ils étaient venus demander l'asile. L'UNHCR était aussi chargé d'aider les gouvernements à trouver des « solutions permanentes » pour les réfugiés.

Le mandat initial de l'UNHCR se limitait à un programme de trois ans destiné à secourir les personnes devenues réfugiées pendant la Seconde Guerre mondiale et qui étaient restées depuis. Or, non seulement le problème de déplacement n'a pas disparu, mais il est devenu un phénomène durable à l'échelle mondiale. En décembre 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a finalement décidé de lever la restriction qui imposait à l'agence d'obtenir le renouvellement de son mandat tous les cinq ans.

Le Statut de l'UNHCR a été élaboré pratiquement en même temps que la Convention de 1951 relative aux réfugiés. De ce fait, cet instrument juridique international d'une importance clef et l'organisation mise en place pour assurer son suivi sont particulièrement bien coordonnés. L'article 35 de la Convention de 1951 explicite ce lien ; il demande aux États de coopérer

**« LES ÉTATS  
CONTRACTANTS  
S'ENGAGENT  
À COOPÉRER AVEC  
LE HAUT  
COMMISSARIAT DES  
NATIONS UNIES POUR  
LES RÉFUGIÉS... »**

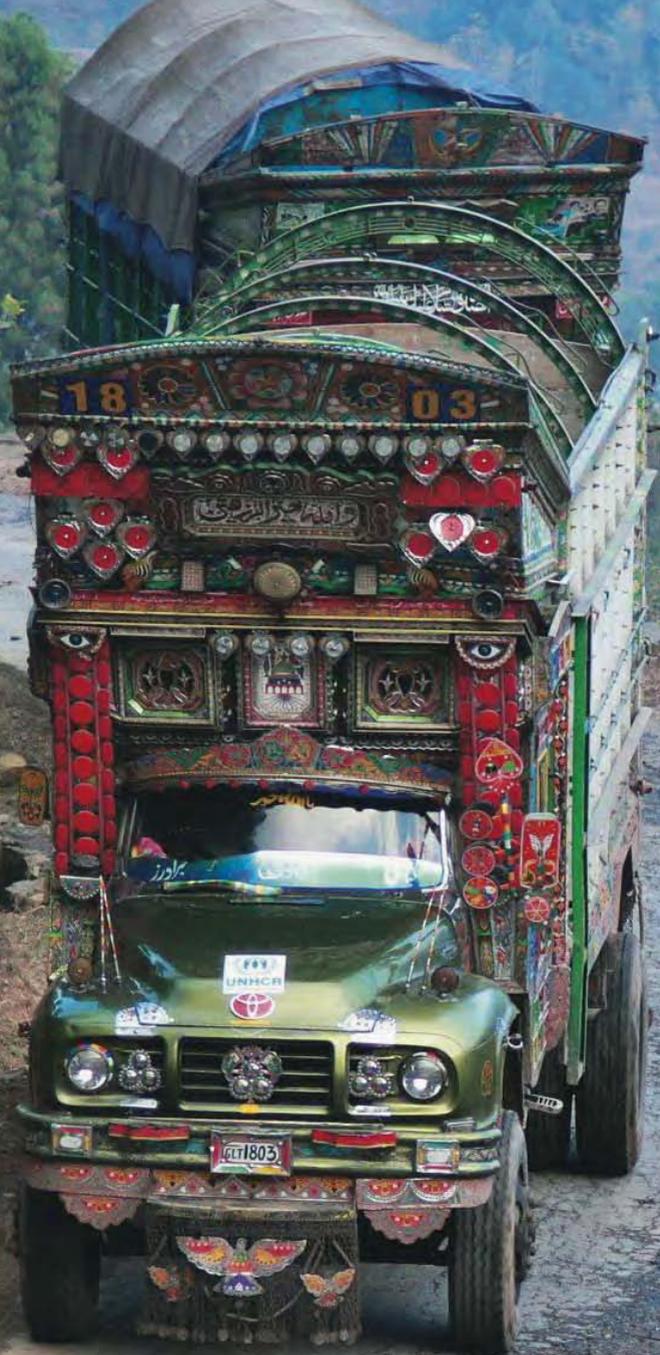
*Article 35. Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés*

avec l'UNHCR en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et les lois, règlements et décrets, qui sont ou seront établis par les États et qui pourraient toucher les réfugiés.



FRED NOV/UN PHOTO/SDN+2007

Un convoi de l'UNHCR transporte des articles de secours à quelques-unes des 140 000 personnes qui ont perdu leur foyer lors du tremblement de terre de 2005 dans le nord du Pakistan.



# COMMENT LE RÔLE | DE L'UNHCR A ÉVOLUÉ |

**C**oncernant les réfugiés: l'UNHCR prend part, aux côtés des États, à un effort constant destiné à expliquer, clarifier et renforcer le corpus existant de lois internationales engendré par la Convention de 1951 relative aux réfugiés. Ces dernières années, l'agence a lancé une série d'initiatives afin de soutenir la Convention et la recherche de solutions permanentes et sûres pour les personnes déracinées du monde entier.

En 2001, la plus importante conférence internationale sur les réfugiés de ces cinquante dernières années a adopté une résolution capitale, par laquelle les États signataires ont réaffirmé leur engagement envers la Convention de 1951 relative aux réfugiés. Suite à un processus de consultations globales, l'UNHCR a établi une série d'objectifs regroupés dans un « Agenda pour la protection », qui servent toujours de guide aux gouvernements et aux organisations humanitaires dans les efforts mis en œuvre pour renforcer la protection des réfugiés à travers le monde.

**C**oncernant les autres groupes de personnes défavorisées: au fil des années, l'agence a accepté de nouvelles responsabilités concernant des groupes présentant

des caractéristiques communes avec les réfugiés, mais qui n'avaient pas été explicitement inclus dans son mandat, au moment de sa création. Elle a ainsi été choisie pour veiller sur le sort des apatrides (en 1974). Plus récemment, elle est aussi devenue l'un des principaux acteurs de



Des employés de l'UNHCR discutent des projets de reconstruction avec les habitants de l'un des trois villages détruits par un tremblement de terre qui a frappé l'île indonésienne de Nias en 2005.

la nouvelle « approche sectorielle » mise en place par les Nations Unies pour faciliter la protection et l'assistance des personnes déplacées internes, et pour lesquelles – à la différence des réfugiés – aucune agence n'a jamais été créée afin de se consacrer exclusivement à leur bien-être. À des degrés variables, l'UNHCR intervient auprès des déplacés internes depuis plus de vingt ans, mais de manière ad hoc.

Globalement, l'UNHCR occupe aujourd'hui un rôle beaucoup plus prééminent dans les pays confrontés au problème du déplacement – soit en raison de son implication substantielle dans l'aide aux réfugiés qui rentrent chez eux et tentent de se réinstaller dans leurs régions d'origine, soit en raison du renforcement de ses activités en faveur des déplacés internes.

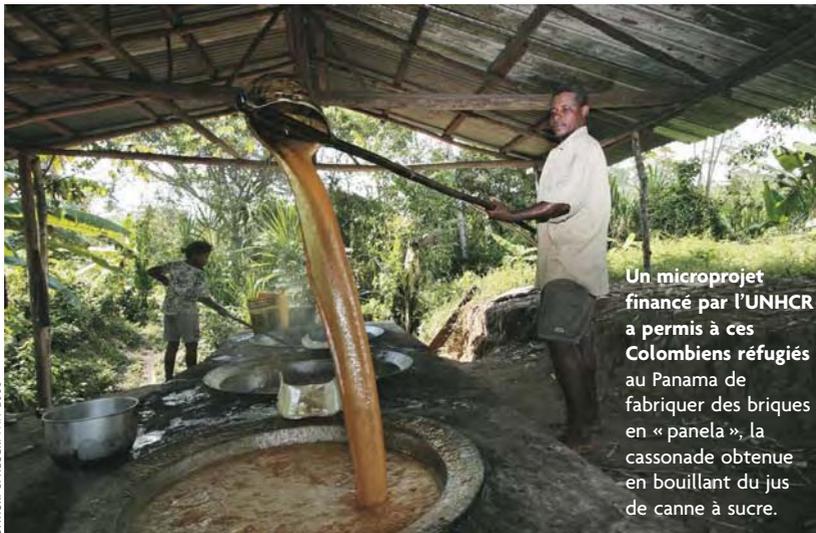
Du fait de son expertise spécifique, l'UNHCR a parfois été amené à assumer un rôle encore plus prépondérant. Dans les années 90 par exemple, l'UNHCR a organisé le plus long pont aérien jamais réalisé, dans le cadre de son opération en faveur des populations assiégées et

des déplacés de Bosnie-Herzégovine. Plus récemment, l'UNHCR a lancé des opérations de grande envergure, suite au tsunami qui a frappé l'Asie en 2004 et au tremblement de terre survenu au Pakistan l'année suivante, et ce en dépit du fait que l'agence ne prend généralement pas part aux secours en cas de désastre naturel. Dans

ces deux cas, l'ampleur des destructions était telle que toutes les grandes agences pouvant aider ont été sollicitées, d'autant que les dommages engendrés concernaient tout particulièrement deux domaines d'assistance bien connus de l'UNHCR : l'hébergement et la gestion des camps.



**Un hélicoptère suisse prêté à l'UNHCR après le tsunami de 2004 en Indonésie.** Plus de 150 000 personnes ont perdu la vie dans cette catastrophe, qui a également fait un demi-million de sans-abri.



UNHCR/B. HESER/PAN-2006

Un microprojet financé par l'UNHCR a permis à ces Colombiens réfugiés au Panama de fabriquer des briques en « panela », la cassonade obtenue en bouillant du jus de canne à sucre.

## | FOURNIR UNE ASSISTANCE |

**L**A PROTECTION ET L'AIDE MATÉRIELLE sont étroitement liées. L'UNHCR est mieux à même d'offrir une véritable protection juridique aux réfugiés si leurs besoins élémentaires sont couverts: abri, nourriture, eau potable, installations sanitaires et soins médicaux.

Par conséquent, l'organisation coordonne aussi l'approvisionnement et l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle gère, ou aide à gérer, des camps ou des groupements de camps, et élabore des projets spécifiques à l'attention des plus vulnérables: les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui représentent en général 80% d'une population réfugiée. L'éducation constitue une priorité essentielle dès les premiers moments d'urgence passés.

L'UNHCR cherche également des solutions durables pour résoudre le sort des réfugiés, soit en les aidant à rentrer dans leur pays d'origine lorsque les conditions le permettent, soit en les aidant à s'intégrer dans leur pays d'asile, ou à se réinstaller dans des pays tiers (voir ci-après).

### LES 5 PLUS IMPORTANTES OPÉRATIONS EN 2006

DÉPENSES (DOLLARS US)

Soudan	68 571 000
Tchad	65 214 000
Afghanistan	47 533 000
Pakistan	43 110 000
R.D. Congo	40 207 000



## TROUVER DES SOLUTIONS DURABLES

LE MANDAT DE L'AGENCE DES NATIONS UNIES pour les réfugiés inclut également la recherche active de solutions au sort des réfugiés. Trois options principales existent :

**Le rapatriement volontaire** est, à long terme, l'option préférable pour la majorité des réfugiés. La plupart des réfugiés souhaitent rentrer chez eux dès que les circonstances le permettent (en général lorsqu'un conflit a pris fin), et qu'une certaine stabilité est revenue. L'UNHCR préconise le rapatriement volontaire comme la meilleure solution pour les personnes déplacées, si cette option est sûre et leur réintégration viable. Il est fréquent que l'agence fournisse une aide pour le transport et le retour, qui peut comprendre une allocation financière, des projets générateurs de revenus ou une assistance matérielle, telle que des outils agricoles ou des graines.

Avec ses nombreuses ONG partenaires, l'UNHCR élargit parfois son champ d'assistance pour

### LES 5 PRINCIPAUX RAPATRIEMENTS EN 2006

PAYS	RAPATRIÉS
Afghanistan	388 000
Libéria	108 000
Burundi	48 000
Angola	47 000
Soudan	42 000

**Des réfugiés  
angolais traversent  
le fleuve Zambèze**  
pour regagner leur  
foyer. La guerre civile  
qui a duré 27 ans a  
dévasté les routes et  
les ponts du pays.

y inclure la reconstruction d'habitations individuelles ou d'infrastructures col-

lectives, comme des écoles, des centres de santé, des ponts ou des puits. Ces projets bénéficient généralement aux déplacés internes et aux réfugiés rapatriés, mais aussi aux autres populations dans le besoin installées dans les mêmes zones et qui, pour certaines, ne les ont jamais quittées. Le personnel sur le terrain assure le suivi des rapatriés qui se trouvent dans une situation délicate. L'aide au développement sur le long terme est fournie par d'autres organisations.

Au total, quelque 734 000 réfugiés ont opté pour un rapatriement volontaire, dans 57 pays, en 2006. Globalement, environ 11,6 millions de réfugiés ont regagné leur foyer au cours des dix dernières années, dont 63% avec l'aide de l'UNHCR.

## Intégration locale et réinstallation

CERTAINS RÉFUGIÉS NE PEUVENT OU NE VEULENT PAS rentrer chez eux, en général parce qu'ils risqueraient d'y être encore persécutés. Dans de telles circonstances, l'UNHCR les aide à trouver un nouveau foyer, soit dans le pays d'asile où ils vivent (alors que dans le monde surpeuplé qui est le nôtre, seuls quelques pays sont prêts à accepter cette solution), soit dans des pays tiers, où ils pourront être réinstallés de manière permanente.

**Un projet d'irrigation financé par l'UNHCR** a permis à ces rapatriés afghans de cultiver leur propre nourriture sur les terres arides proches de leur village.

## LES 5 PRINCIPAUX PAYS DE RÉINSTALLATION EN 2006

PAYS	RÉFUGIÉS
États-Unis <sup>1</sup>	41 300
Australie	13 400
Canada	10 700
Suède	2 400
Norvège	1 000

<sup>1</sup> Année fiscale américaine.





Un jeune Congolais réfugié au Malawi se prépare à être réinstallé au Danemark avec sa famille.

UNHCR/J. REDDEN/ANP/2007

Seul un faible nombre de nations prend part au programme de réinstallation de l'UNHCR et accepte des quotas annuels de réfugiés. En 2006, par exemple, quelque 71700 personnes ont été réinstallées dans 15 pays – 27700 avec l'assistance de l'UNHCR, le reste par les pays de réinstallation directement.

### Qui bénéficie de la réinstallation ?

**L**ES PERSONNES QUI SONT CONFRONTÉES à des problèmes spécifiques, ou exposées à des menaces continues contre leur sécurité dans leur premier pays d'asile, sont les premières à bénéficier de la réinstallation. Dans certains cas, il s'agit d'une question de vie ou de mort – ou le seul et unique moyen d'empêcher qu'un réfugié n'ait à recourir à des mesures désespérées (comme l'illustre le cas malheureusement trop fréquent de victimes de viol rejetées par leurs familles et par leurs communautés, et qui n'ont nulle part où aller). Certaines populations réfugiées bien définies bénéficient aussi parfois des programmes de réinstallation destinés à des groupes.

En 2006, les réfugiés originaires du Myanmar formaient le premier groupe de bénéficiaires des programmes de réinstallation – avec 5700 membres ayant quitté leur premier pays d'asile pour débiter une nouvelle vie –, suivis des Somaliens (5200), des Soudanais (2900), des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (2000) et des Afghans (1900).

# QUELQUES-UNES DES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES SUR LES RÉFUGIÉS

## ■ Quels sont les droits et les obligations du réfugié ?

Un réfugié a le droit de demander l'asile. Cependant, la protection internationale ne se limite pas à sa seule sécurité physique : les réfugiés doivent également jouir d'une assistance et de droits élémentaires au moins équivalents à ceux dont bénéficie tout étranger en situation régulière, notamment la liberté de pensée et de circulation, et celle de ne pas être soumis à la torture ou à des traitements dégradants. Ils doivent aussi bénéficier des mêmes droits économiques et sociaux. En échange, les réfugiés sont tenus de respecter les lois et les règlements de leur pays d'asile.

## ■ Quelle est la différence entre un demandeur d'asile et un réfugié ?

Lorsque des personnes fuient leur pays et cherchent refuge dans un autre État, elles doivent souvent présenter une demande d'asile officielle. Pendant le temps nécessaire à l'examen de leur dossier, ces personnes sont des demandeurs d'asile. Si l'asile leur est accordé, cela signifie qu'elles ont été reconnues comme des réfugiés ayant besoin d'une protection internationale.

## ■ Que se passe-t-il si les gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas fournir d'aide ?

Dans certains cas, lorsque les gouvernements ne disposent pas des ressources adéquates (comme par

exemple après l'arrivée soudaine d'un grand nombre de personnes déracinées), l'UNHCR et d'autres organisations internationales fournissent de l'aide comme de la nourriture, des abris et des outils, des écoles et des hôpitaux.

## ■ Ceux qui fuient la guerre sont-ils des réfugiés ?

La Convention de 1951 ne traite pas spécifiquement du cas des civils fuyant un conflit, à moins qu'ils ne fassent partie d'un groupe particulier persécuté dans le contexte de ce conflit. Néanmoins, la position de longue date de l'UNHCR dit que les personnes qui fuient de telles situations et que leur gouvernement ne peut ou ne veut pas protéger, doivent être généralement considérées comme des réfugiés. Des instruments régionaux tels que la Convention pour les réfugiés de 1969 de l'Organisation de l'Unité Africaine et la Déclaration de Carthage pour l'Amérique latine reflètent le même point de vue.



Ces dernières années, un nombre croissant d'incidents de sécurité ont affecté les opérations de secours.



### ■ Un gouvernement peut-il expulser une personne qui s'avère ne pas être un réfugié ?

Une personne dont on estime, à l'issue d'une procédure équitable, qu'elle n'a pas besoin de protection internationale, se retrouve dans la même situation qu'un étranger en situation irrégulière et peut donc être expulsée. Toutefois, l'UNHCR préconise qu'une procédure équitable prévoit que les demandeurs d'asile déboutés aient le droit de faire appel avant d'être expulsés, car les conséquences d'une décision erronée pourraient être désastreuses pour les individus concernés.

### ■ Un criminel de guerre ou un terroriste peut-il obtenir le statut de réfugié ?

Non. Les personnes coupables de crimes de guerre, de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris d'actes terroristes, sont explicitement exclues de la protection accordée aux réfugiés.

### ■ Un soldat peut-il être considéré comme un réfugié ?

Seul un civil peut être un réfugié. Une personne qui poursuit la lutte armée depuis son pays d'asile ne peut pas être considérée comme un réfugié. Cependant, les soldats ou les combattants qui ont déposé les armes peuvent ensuite obtenir le statut de réfugié, pour autant qu'il n'existe pas d'autres raisons de les en exclure.

### ■ Tous les réfugiés doivent-ils se soumettre à la procédure d'asile ?

Dans nombre de pays, les personnes qui demandent le statut de réfugié doivent établir à titre personnel que leurs craintes de persécution sont effectivement fondées. Lors d'exodes massifs, toutefois, impliquant des dizaines ou même des centaines de milliers de personnes, l'examen individuel des cas peut se révéler impossible. Dans de telles circonstances, le groupe dans son entier peut se voir octroyer le statut de réfugié « prima facie ».



L'UNHCR a lancé des projets pour améliorer les conditions de vie des réfugiés originaires de Géorgie, installés dans des centres collectifs délabrés en Fédération de Russie.

## ■ Qu'entend-on par « protection temporaire » ?

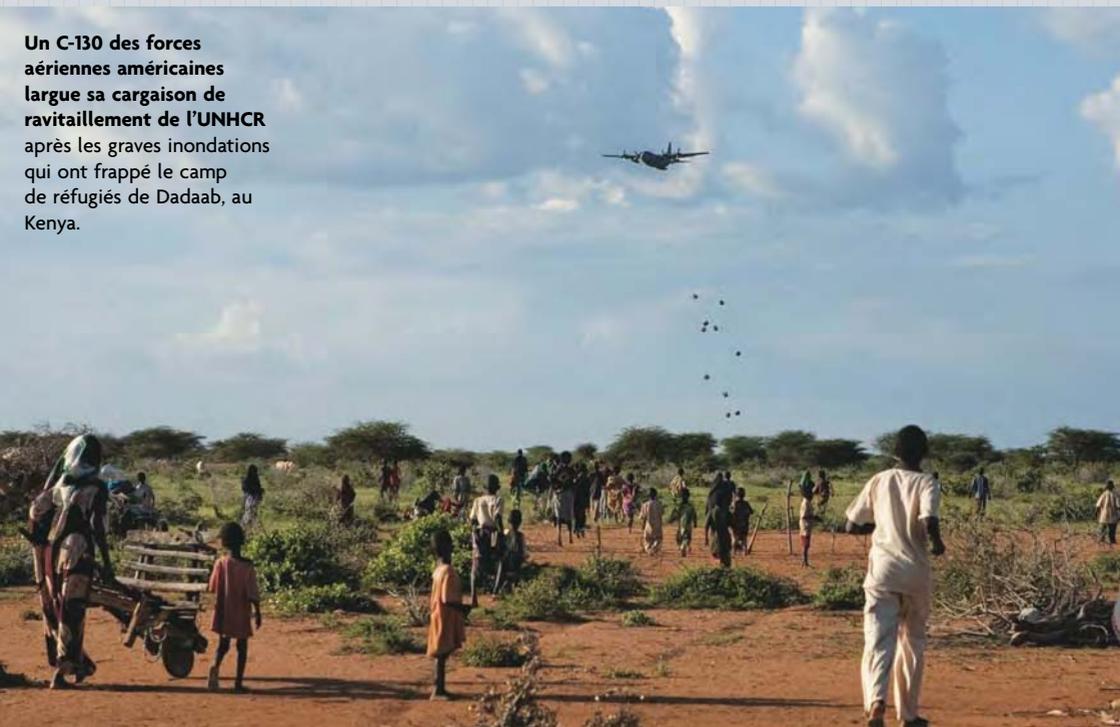
Parfois, les États accordent une « protection temporaire » en cas d'afflux soudain et massif de réfugiés, lorsque leurs systèmes d'asile risquent d'être saturés, comme ce fut le cas durant les conflits en ex-Yougoslavie au début des années 90. Cela permet de rapidement accueillir des personnes dans des pays où elles seront en sécurité, sans pour autant offrir aucune garantie d'asile permanent.

Dans certaines circonstances, la « protection temporaire » peut donc servir aussi bien les gouvernements que les demandeurs d'asile. Mais elle ne fait que compléter – sans s'y substituer – les mesures de protection plus larges qu'offre la Convention de 1951, comme l'octroi formel du statut de réfugié. L'UNHCR préconise, au bout d'un laps de temps raisonnable, d'autoriser les personnes concernées, qui ne peuvent pas regagner leur foyer, à demander le statut de réfugié.

## ■ Pour en savoir plus...

Au sujet de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et des déplacés internes : d'autres brochures de la collection couvrent ces thèmes spécifiques. Le sujet de l'apatridie est traité amplement dans une édition spéciale du magazine RÉFUGIÉS (n° 147, « Exclus »). Vous pouvez vous procurer ces trois publications auprès des bureaux de l'UNHCR, ou les télécharger sur [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr), à la page Publications.

**Un C-130 des forces aériennes américaines largue sa cargaison de ravitaillement de l'UNHCR**  
après les graves inondations qui ont frappé le camp de réfugiés de Dadaab, au Kenya.



## L'UNHCR est-elle une grande organisation ? Comment fonctionne-t-elle ?

L'UNHCR EST AUJOURD'HUI l'une des agences humanitaires les plus importantes au monde. Elle emploie près de 6200 personnes travaillant dans 278 bureaux, situés dans 111 pays. L'agence a aidé plus de 50 millions de personnes depuis plus d'un demi-siècle et, à deux reprises, a obtenu le prix Nobel de la paix, en 1954 et en 1981.

António Guterres, qui est devenu le dixième Haut Commissaire en juin 2005, présente au Conseil économique et social un rapport verbal sur les questions de coordination relatives aux travaux de l'agence et rend compte chaque année par écrit à l'Assemblée générale de l'ensemble des activités du Haut Commissariat.



**Ces jeunes réfugiées irakiennes vont à l'école en Syrie.**  
L'absence de scolarisation est un grave problème pour les quatre millions de réfugiés et de déplacés irakiens au Moyen-Orient.

Les programmes de l'UNHCR et ses lignes directrices sont approuvés par un Comité exécutif constitué de 76 États membres, qui se réunit chaque

année à Genève. Un second « groupe de travail », le Comité permanent, se réunit de son côté plusieurs fois par an.

## Comment l'agence est-elle financée ?

L'UNHCR EST PRESQUE ENTIÈREMENT FINANCÉ par des contributions volontaires, provenant essentiellement de gouvernements, mais aussi d'organisations intergouvernementales, d'associations et de particuliers. L'UNHCR reçoit par ailleurs une allocation représentant quelque 3 % de son financement, provenant du budget global des Nations Unies, pour les

frais administratifs. Il recueille également des dons matériels, comme par exemple des tentes, des médicaments et des moyens de transport routiers ou aériens.

Le nombre de personnes relevant de sa compétence ayant augmenté, le budget annuel de l'UNHCR a atteint plus d'un milliard de dollars au début des années 90, demeurant plus ou moins le même depuis. Le budget-programme annuel de l'UNHCR inclut des programmes globaux pour des opérations régulières en cours, ainsi que des programmes spéciaux pour des interventions d'urgence ou des opérations de rapatriement à grande échelle (comme par exemple pour le déplacement des Iraquiens qui augmente inexorablement, ou le retour et la réintégration des réfugiés et déplacés congolais et soudanais).



**De nombreux projets et opérations de l'UNHCR sont menés conjointement avec d'autres agences, dont le mouvement de la Croix-Rouge et les ONG.**

### **Quelles sont les autres organisations à venir en aide aux réfugiés ?**

**E**N RAISON DE LA COMPLEXITÉ GRANDISSANTE des crises humanitaires, l'UNHCR a accru le nombre et la diversité de ses partenaires. Parmi les organismes onusiens qui lui apportent leur concours, citons le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et quelque 650 organisations non gouvernementales font également partie des partenaires de l'UNHCR.

# EN QUELQUES CHIFFRES \*

## ■ Général

- **L'Asie accueille près de 45% de la population relevant du mandat de l'UNHCR** (soit 15 millions de personnes). Viennent ensuite l'**Afrique** avec 9,7 millions [30%], l'**Amérique latine** avec 3,5 millions [10%], l'**Europe** avec 3,4 millions [10%], l'**Amérique du Nord** avec 1,1 million [3,5%] et l'**Océanie** avec 85 500 [0,2%].
- Début 2007, le nombre de personnes relevant de la compétence de l'UNHCR s'élevait à 32,9 millions. Ce chiffre comprenait :
  - 9,9 millions de réfugiés.....30%
  - 12,8 millions de déplacés internes.....39%
  - 5,8 millions d'apatrides.....17%
  - 2,6 millions de réfugiés et de déplacés internes rapatriés.....8%
  - 740 000 demandeurs d'asile.....2%
  - 1 million d'autres personnes prises en charge par l'UNHCR
- Le chiffre de 32,9 millions de personnes représente une **augmentation de 56%** par rapport à l'année précédente, en raison de trois facteurs majeurs : de **nouveaux déplacements**, le doublement du nombre de **déplacés internes** – du fait de l'implication plus systématique de l'UNHCR auprès des personnes déplacées, selon la nouvelle « approche sectorielle » des Nations Unies – et l'obtention de meilleures données statistiques sur les **apatrides**.

## ■ Les réfugiés

- Pour la première fois en cinq ans, le nombre total de réfugiés, qui représentent le groupe le plus important de personnes recevant l'assistance de l'UNHCR, a **augmenté de 8,7 millions à 9,9 millions**, principalement en raison de l'accroissement de la population réfugiée iraquienne dans les pays voisins à environ 1,2 million (un chiffre qui a dépassé les 2 millions en septembre 2007).
- En 2006, près de 734 000 **réfugiés ont été rapatriés**, un tiers de moins que l'année précédente. Quelque 362 500 d'entre eux ont bénéficié de l'assistance de l'UNHCR.
- À part l'Iraq, 2006 a vu de nouveaux exodes importants de réfugiés de **République centrafricaine** [31 000], du **Tchad** [20 000], de **Sri Lanka** [16 600], du **Soudan** [14 400] et de la **Somalie** [13 600].
- L'Afghanistan reste toutefois le premier pays dont sont originaires les réfugiés, avec **2,1 millions de réfugiés afghans** encore dispersés dans plus de 70 pays d'asile (ils représentent 20% de la population globale des réfugiés).

## ■ Les demandeurs d'asile

- En 2006, quelque 596 000 **personnes ont demandé l'asile dans le monde**, dont 299 000 en Europe. Au début de 2007, il restait 740 000 **demandeurs d'asile** dont les requêtes étaient toujours en cours d'examen (un chiffre qui comprend les cas non résolus des années précédentes).
- Le nombre de nouvelles demandes a **diminué de 11%** par rapport à l'année précédente, ce qui marque la poursuite d'une tendance débutée en 2002. Ce sont les **Somaliens** qui ont soumis le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile individuelles [45 600], suivi des **Iraquiens** [34 200], des **Zimbabweens** [22 200], des **Érythréens** [19 400], des **Chinois** [19 300] et des **Rwandais** [19 200]. En 2006, quelque 196 000 demandeurs d'asile au total ont obtenu le statut de réfugié, ou un autre statut de protection semblable.
- L'**Afrique du Sud** a accueilli plus de demandeurs d'asile que tout autre pays, avec 53 400 nouvelles requêtes, suivie par les **États-Unis** [50 800], le **Kenya** [37 300], la **France** [30 800], le **Royaume-Uni** [27 800], la **Suède** [24 300] et le **Canada** [22 900].

\* Ces chiffres n'incluent pas les 4,4 millions de réfugiés palestiniens dont s'occupe, sous un mandat distinct, l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

## ■ Les déplacés internes

- Au début de 2007, le nombre total de **personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause des conflits** était estimé à **24,5 millions**, dont 12,8 millions ont reçu une protection ou une assistance de l'UNHCR en 2006 (par rapport à 6,6 millions l'année précédente).

## ■ Les apatrides

- Suite à une enquête menée en 2003, il a été possible d'avoir une nouvelle vision plus complète de l'étendue et de la complexité de la situation des apatrides à travers le monde. En 2006, le nombre des **personnes apatrides** ayant pu être identifiées avait plus que **doublé**, pour atteindre **5,8 millions**. Cependant, **en réalité, leur total pourrait approcher les 15 millions**.

UNHCR/J. WREFFORD / IQ-SYR-2007



PUBLIÉ PAR :

UNHCR

Service  
de l'information  
et des relations avec  
les médias

Case postale 2500  
1211 Genève 2  
Suisse

[www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)

Pour des informations  
complémentaires,  
contacter :

Service  
de l'information  
et des relations avec  
les médias  
[hqpioo@unhcr.org](mailto:hqpioo@unhcr.org)

**Une jeune réfugiée  
palestinienne**  
bloquée pendant  
des mois dans le  
no man's land entre  
l'Iraq et la Syrie.

Dos de couverture :

**Des réfugiés  
colombiens** dans  
une région isolée  
du Panama.

UNHCR/B. HEGER/PAN\*2006

